

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 02 SEPTEMBRE 2008**

Membres présents :

TOURNABIEN Marc, maire.

BOCHET Marcel, **CHOMAZ** Josiane, **RAVIER** Marc, **THIAFFEY** Jean-François, adjoints.

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés:

LESIEUR Evelyne (procuration à **TOURNABIEN** Marc)

Secrétaire de séance :

DABURON Didier.

En ouverture de séance, monsieur le maire sollicite l'assemblée pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

A- approbation des délibérations du C.C.A.S.

B- signature d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi.

Aucune opposition, la demande est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 14 août 08.

Aucune remarque particulière n'est à signaler, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A) Approbation des délibérations du C.C.A.S.

Monsieur **BOCHET** Marcel nous fait part du compte rendu de la réunion.

La commission communale d'actions sociales s'est réunie à la mairie sous la présidence de monsieur le maire le vendredi 18 juillet 2008 à 20h00.

Membres absents: Mmes **BORJON** Valérie, **COLLOMBET** Corine, **DELANGRE** Martine, Mrs **BOCHET** Jean-Pierre, **GERMAIN** Etienne

1° La commission propose d'accorder une aide chauffage de 160€ pour une personne handicapée. Cette demande est présentée par l'assistante sociale.

2° La commission propose de choisir monsieur **CARRAZ** Pierre, traiteur pour composer le menu pour le repas des aînés le dimanche 12 octobre 2008. La commission suggère le menu à 22€. L'animation musicale sera confiée à monsieur **CARRAZ** Robert.

3° Parmi les nombreuses offres de colis de Noël; la commission propose de revoir celles de madame **CARTIER** Catherine afin d'équilibrer les propositions couple et personne seule, avec les sommes prévues au budget.

4° Une présentation du plan canicule est faite. Ce plan s'adresse en particulier aux personnes âgées ou fragiles. Il indique les mesures à prendre en cas de grosse chaleur, mesures qui sont souvent de bon sens : se désaltérer, éviter de sortir au moment le plus chaud de la journée... Un registre est à la disposition en mairie pour les inscriptions volontaires des personnes concernées.

5° La commission prend connaissance d'un courrier de la Fondation du Pfiser-France, concernant le « plan présidentiel Alzheimer 2008/2012 » et son implication dans un projet d'aide (maintien à domicile, aide aux aidants, soutien à la recherche, information sur cette pathologie).

La commission constate que les moyens financiers pour aboutir à un résultat probant sont insuffisants et rappelle que le CCAS verse une subvention à **ALZHEIMER-SAVOIE**.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal les critères d'attribution de l'aide pour bénéficiaire de bon de chauffage d'une valeur de 160€.

- Avoir plus de 70 ans
 - Avoir un revenu inférieur ou égal à 900 euros pour une personne seule et à 1300 euros pour un couple,
 - Ou être bénéficiaire de l'allocation adulte handicapée à taux plein et vivre seul,
 - Ou être bénéficiaire du RMI et assumer les charges liées au logement,
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions prises par le CCAS.

B) Signature d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi

Monsieur le maire présente le tableau du personnel communal qui compte 22 agents au 31 décembre 2007 soit 17.75 équivalents temps plein.

Il informe des différents changements qui ont eu lieu depuis : un départ à la retraite, une démission, deux congés maternité, un arrêt maladie de plus de 6 mois. Monsieur le maire indique aussi qu'il a fallu revoir l'emploi du temps des agents travaillant dans les écoles, suite à la suppression des cours le samedi matin, et ajouter un agent à la cantine en prévision d'une fréquentation croissante du service. Il indique aussi qu'il a été difficile de recruter du personnel pour l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires. A ce jour il reste des besoins non satisfaits. La commune fait appel à l'association AMIES pour pallier au remplacement des agents titulaires et aux besoins non satisfaits par des agents titulaires. Aujourd'hui le personnel en activité représente environ 16 équivalents temps complet.

Il ressort au vue de ses chiffres que la commune a optimisé le temps de travail de ses employés, néanmoins un complément en temps de travail s'avère nécessaire pour compléter les effectifs de la commune.

Au vu de cette situation monsieur le maire indique qu'il serait intéressant de mettre en place un contrat aidé appartenant au dispositif créé par la loi Borloo, du 18 janvier 2005, de programmation pour la cohésion sociale.

Monsieur le maire propose un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le maire propose donc de signer un CAE de 20 heures par semaine sur 2 ans rémunéré au SMIC et avec une prise en charge à hauteur de 65% par l'état. Cette personne s'occupera plus particulièrement d'accompagner les enfants dans les transports scolaires et de faire du ménage en fonction des besoins.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un CAE selon les conditions présentées.

2) Convention conseil général / commune pour la bibliothèque:

Monsieur le maire présente au conseil le contenu de la convention et indique qu'en signant celle-ci, il est possible d'obtenir des subventions d'investissement, des aides et des services.

Il est rappelé que le correspondant pour la commune est monsieur POCHET André.

A l'unanimité le conseil municipal valide la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

3) Approbation du marché restauration scolaire:

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2008-2009. Il indique qu'un cahier des charges a été élaboré par la commune et qu'une consultation a été lancée.

Monsieur le maire demande à monsieur VIARD Marcel de sortir de la salle le temps de la délibération.

Différentes sociétés ont répondu, monsieur le maire présente leurs propositions :

Comparaison des offres pour le restaurant scolaire année 2008/2009

entreprise	prix repas ttc	prix livraison	1 repas	10 repas		20 repas		30 repas	
					/repas		/repas		/repas
Viard/Bertino - Liaison froide	4,8	3	7,8	51	5,10	99	4,95	147	4,90
Atrium - Liaison chaude	4,5	1	5,5	55	5,50	110	5,50	165	5,50
Atrium - Liaison froide	4,7	0,6	5,3	53	5,30	106	5,30	159	5,30
FJT St Jean - Liaison chaude	4,56	23,5	28,06	69,1	6,91	114,7	5,74	160,3	5,34

En comparant les différentes offres il ressort que l'entreprise VIARD/BERTINO est la moins disante, elle est donc retenue pour fournir les repas au restaurant scolaire à l'unanimité. Monsieur le maire fait remarquer que l'offre sera moins onéreuse que l'année précédente et que la livraison des repas en liaison froide deviendra à plus ou moins court terme obligatoire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, monsieur Marcel VIARD ne prenant pas part au vote, déclare que la société choisie pour la préparation des repas au restaurant scolaire est la SARL restauration à domicile Bertino/Viard sise ZAC du Pré de Pâques à Saint-Julien-Montdenis.

4) Approbation marché réfection captage de Montdenis

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue de la procédure administrative de mise en place des périmètres de protection des captages de Grenis, Le Revet, Les Fontaines, Baillery et la Culaz, un dossier de demande de subvention a été établi fin 2007 pour les travaux de mise en conformité de ces captages. Parmi ces travaux, la réfection complète du captage du Revet à Montdenis apparaît prioritaire, par rapport à l'effectif de la population desservie et au fait que ce captage constitue la seule ressource de ce secteur.

Afin de réaliser les travaux de réfection de ce captage en automne, période de basses eaux la plus favorable à leur exécution, une dévolution des travaux a été lancée le 07 juillet 2008 par procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le maire rend compte des différentes étapes de cette procédure et de la comparaison des 5 offres reçues (Manno TP, Locatelli, Truchet, Julliard, GTM).

Trois critères ont été retenus pour pouvoir noter les différentes entreprises. Il s'agit des compétences techniques pour 60%, du prix pour 30% et des délais de réalisations pour 10%. En fonction de la note, un classement a été effectué pour choisir l'entreprise la mieux disante: 1^{er} GTM: 16,9 ; 2^{ème} Truchet: 14,2 ; 3^{ème} Locatelli: 13,01 ; 4^{ème} Manno TP: 11,54; 5^{ème} Julliard: 7,43.

L'entreprise GTM a été retenue à l'unanimité pour effectuer les travaux d'un montant total de 68 000€ HT.

Il est à noter que l'entreprise GTM possède des compétences certaines dans le captage de sources.

5) Décision modificative:

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un emprunt a été contracté début 2008 pour le service de l'eau et de l'assainissement. Lors de la préparation du budget le montant exact des intérêts d'emprunt à rembourser n'était pas connu. Il convient donc maintenant d'ajuster les prévisions budgétaires. Pour cela il est nécessaire d'approuver la décision modificative suivante :

DM n°2 budget annexe service de l'eau et de l'assainissement :

Dépenses d'exploitation :

66 66111: +900€ (intérêts réglés à l'échéance)

011 627: -400€ (services bancaires assimilés)

65 654: -500€ (pertes sur créances irrécouvrables)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 ci-dessus présentée par monsieur le maire.

6) Subvention CAM Rugby

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n°049-08 du 06 mai 2008 et plus particulièrement le montant de 138€ accordé à l'association CAM rugby.

A la date du vote des subventions aux associations, le nombre d'enfants adhérant à cette association n'était pas connu, le club ayant envoyé son dossier tardivement. Depuis le chiffre a été fourni par l'association et s'élève à 10.

Selon les règles habituelles, 18,5€ par enfant, appliquées par la commission chargée de la vie associative, l'association peut prétendre à une subvention annuelle de 185€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité annule la subvention à l'association CAM rugby voté le 06 mai 08 et décide de voter une nouvelle subvention d'un montant de 185€ à l'association CAM rugby. Le conseil déclare que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2008.

7) Vente d'un terrain à Mme Reynaud Michelle

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande d'achat de parcelle de terrain présentée par madame REYNAUD Michelle résidant au lotissement Saint-Antoine. Cette demande concerne une parcelle estimée à environ 45m², attenante au terrain de la requérante. Ce terrain lui permettrait de s'aligner sur le terrain voisin.

Monsieur le maire indique que des ventes de ce type concernant des alignements de terrain ont été réalisées en 2005 au lotissement Saint-Antoine et en 2007 au prix de 7.62€/m². Monsieur le maire rappelle que le prix de vente des terrains communaux a depuis été réévalué et fixé à 8€ par le conseil.

Au vu de ces éléments monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur cette vente.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité **décide** de vendre à madame REYNAUD Michelle la parcelle de terrain située à l'extrémité sud de son terrain, permettant un alignement avec la parcelle voisine située dans le lotissement Saint-Antoine, au prix de 8€ TTC/m² et restant à border, **demande** le découpage de la parcelle n°1912 section I au lieu dit «Saint-Antoine » selon la proposition présentée par monsieur le maire, **déclare** que les frais de bornage, de division et d'acte sont à la charge de madame REYNAUD Michelle.

8) Subvention SDESS « Enfouissement des réseaux secs à Montdenis »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 17 juin 2004 par laquelle il autorisait la commune de Saint-Julien-Montdenis à adhérer au SDES.

Monsieur le maire rappelle que la 1^{ère} tranche (réalisée en deux parties) de la réfection de la conduite d'eau potable à Montdenis et de l'enfouissement des réseaux secs est terminée et que la deuxième tranche doit débuter rapidement. Il rappelle que compte tenu du coût élevé des travaux, ces derniers ont été programmés sur plusieurs tranches et qu'il avait semblé opportun au conseil municipal d'enfourer également les réseaux d'électricité et de téléphone existants.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de mise en souterrain du réseau basse tension à Montdenis pour la deuxième tranche à venir: génie civil 24 046,10 €HT, câblage 32 707.00€HT, maîtrise d'œuvre 2 236€HT.

Monsieur le maire rappelle que ces travaux sont éligibles à des subventions.

Le montant de la subvention serait de 60% du HT retenu (SDESS 20% et ERDF 40%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **sollicite** l'aide financière du Syndicat Départementale d'Electricité de la Savoie (SDES) pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension à Montdenis sur la base du devis présenté d'un montant de 58 989.10€HT et 70 550.96€ TTC, **s'engage** à financer sur le budget communal la part non couverte par la subvention, et **demande** au SDES l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

9) Stockage de matériaux au lieu dit « Babylone »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération 08-076 du 27 juin 2008 par laquelle il approuvait la convention d'occupation temporaire de terrains nécessaires à la mise en dépôt de déchets inertes sur le site de Babylone entre la commune et la société LTF. Monsieur le maire informe le conseil que cette activité de stockage nécessite une autorisation préfectorale.

Après avoir pris connaissance du dossier, monsieur le préfet sollicite l'avis du conseil sur cette demande d'autorisation. Le conseil municipal confirme à l'unanimité sa décision d'autoriser le stockage de déchets inertes sur le site à Babylone par LTF.

10) Servitude au profit de la commune parcelle Monsieur Baseï

Monsieur le maire présente au conseil municipal un plan de la parcelle section G n°958 appartenant à monsieur Baseï. Cette parcelle doit prochaine être vendue et un projet de construction est prévu. Monsieur le maire indique au conseil qu'une conduite d'eaux usées traverse cette parcelle. Monsieur le maire informe le conseil qu'il serait opportun d'établir une servitude de passage au profit de la commune sur ce terrain et pour cette partie du réseau. Cette servitude est nécessaire à la commune pour pouvoir intervenir sur la conduite en cas de nécessité.

Monsieur le maire indique que monsieur Baseï est d'accord pour octroyer à la commune une servitude de passage des réseaux d'eaux usées et pluviales sur son terrain.

Monsieur le maire présente le projet à l'assemblée et indique que le projet de construction est compatible avec une telle servitude.

Le conseil municipal à l'unanimité, après délibération, approuve en accord avec le propriétaire du terrain concerné l'instauration au profit de la commune d'une servitude de passage des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale sur la parcelle n°958, section G, charge monsieur le maire de faire établir auprès du notaire l'acte de servitude et déclare que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

11) Compte rendu réunion

Monsieur Bochet Marcel a assisté à la réunion du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de Saint-Michel-de-Maurienne qui s'est tenu le mardi 2 septembre 2008. Confirmation lui a été faite que la commune de Saint-Julien-Montdenis garde bien une voix consultative. Par ailleurs, il est rappelé que six lits sont réservés à la commune.

12) Questions diverses

Monsieur Thiaffey Jean-François présente un bilan de la fête patronale et indique que trois cent repas ont été servis le dimanche midi. De plus il est à noter un bon retour des participants qui ont apprécié les animations et le repas. Globalement la fête s'est donc bien déroulée et monsieur Thiaffey Jean-François remercie l'ensemble des bénévoles et du personnel communal ayant participé à la préparation et au bon déroulement de cet événement.

Monsieur Ravier Marc nous fait part de la visite du presbytère en vue de futurs travaux de rénovation. Il indique que le bâtiment présente un gros potentiel d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 heures et 10 minutes.